

CTS MEDITERRANEE

Procès verbal de la séance du 22 avril 2013

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture Titulaire

Sébastien Barberan - CGT Culture Titulaire

Laurent Vallières - CGT Culture Titulaire

Anne Richier - CGT Culture Suppléante

Experts :

Isabelle Schwindenhammer - CGT Culture

Marc Célié - Adjoint scientifique et technique

Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

-
1. Adoption du procès verbal de la séance du 14 décembre 2012 (pour avis)
 2. Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)
 3. Projet de texte sur les horaires de travail des agents (pour avis)
 4. Suivi et prévisions d'activité (pour info)
 5. Bilan des rapports finaux d'opérations (pour info)
 6. Suivi des agents sous CDD (pour info)
 7. Suivi des ETP CDI de l'interrégion (pour info)
 8. Référents SIG (pour info)
 9. Problèmes liés aux remboursements des frais de déplacement (pour info)
 10. Conséquences sur l'organisation du travail de la fouille d'Alger (pour info)
 11. Ordre de missions permanents (pour info)
 12. Point LGV-DDA9 en présence de l'AST ou du Coordinateur (pour info)
 13. Questions diverses (pour info)

François Souq ouvre la séance à 9h45 et constate que le quorum est atteint. Les représentants du personnel désignent Francis Cognard comme secrétaire de séance.

Point 1 - Adoption du procès verbal de la séance du 14 décembre 2012 (pour avis)

Laurent Vallières demande de compléter à la dernière page le point 7 - questions diverses avec la mention suivante « agent sous CDD sur le poste de topographe ».

François Souq soumet le procès-verbal au vote sous réserve de l'intégration de la modification.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2 - Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour information)

Antoine Rabine rappelle que les engagements notés comme faits seront supprimés dans le prochain tableau de suivi.

- Indemnités de suppléance

Laurent Vallières demande d'aborder ce point au CT du mois de Juin.

Antoine Rabine souligne que le traitement des indemnités de suppléance se réalise sur année glissante. Les données ne seront donc pas consolidées en juin. Il propose donc un prochain état de suivi à l'automne 2013.

- Procédure d'accueil

Le document transmis dans la documentation est le support des réunions d'accueil des agents nouvellement recrutés. Deux réunions ont déjà eu lieu en 2013, pour les agents de la LGV (Secteur Saint Gervasy) et pour les agents de Paca (Opérations de Marseille, Cuges et Gemenos).

Ces réunions se déroulent à la direction interrégionale, ce qui permet aux agents nouvellement recrutés de rencontrer leurs interlocuteurs fonctionnels. Leur rythme est d'une ou deux par mois, soit 7 réunions depuis leur mise en place.

Francis Cognard demande d'inviter les agents administratifs aux réunions de service de la région Paca.

François Souq accepte le principe si cela ne perturbe pas trop le fonctionnement de la direction interrégionale.

Sébastien Barberan demande que soit projeté l'organigramme lors des réunions de service.

Antoine Rabine répond que c'est déjà le cas.

- Evacuation déchets de chantier

Antoine Rabine indique que ce dossier n'a pas avancé.

Laurent Vallières pense qu'une saisine du CTC s'impose car cette question doit être traitée à l'échelon national. Il demande quelle est la procédure de rédaction des saisines.

Antoine Rabine précise que les courriers peuvent être rédigés hors séance mais avant diffusion du procès-verbal afin d'y être intégrées. Le courrier de saisine est également transmis à la DRH. Il suggère que ce dossier peut également concerner le CHSCTS.

Anne Richier considère que ce point relève de l'organisation du chantier et s'intègre donc dans les points à suivre en CT.

- Bilan de la concurrence

Anne Richier évoque les courriers de refus des aménageurs transmis dans la documentation et qui couvrent la période de septembre 2011 à mars 2013. Elle demande si l'échantillonnage est représentatif.

François Souq précise que tous les aménageurs ne transmettent pas un courrier de réponse et a diffusé l'ensemble des courriers reçus sur cette période.

Dans les motifs de refus de marchés, Anne Richier constate que le motif du prix revient le plus souvent. Elle note cependant quatre dossiers pour lesquels les notes techniques sont très moyennes. Elle pense que cela met en évidence des différences de méthode de travail entre les AST notamment lors de la phase d'élaboration du PSI (collaboration avec les agents, relecture du responsable d'opération ou travail uniquement personnel). Elle souhaite connaître les préconisations de la direction quant à l'établissement des PSI.

François Souq répond que le projet d'opération se construit avec le responsable d'opération pressenti ou des spécialistes de la période. Par ailleurs, un dossier scientifique de bonne qualité n'est pas forcément perçu et donc noté comme tel par l'aménageur. Chaque dossier non obtenu fait l'objet d'une analyse pour connaître les raisons du refus.

Anne Richier évoque un dossier où ils manquaient les CV des spécialistes et qui présentait une mauvaise traduction du cahier des charges.

François Souq convient que les CV auraient du être intégrés au dossier même s'ils ne présentaient pas un caractère obligatoire.

Anne Richier revient sur le processus de validation du PSI et suggère de sensibiliser les AST sur l'importance de ce document.

François Souq confirme que les AST le sont déjà et qu'ils élaborent les dossiers de réponse aux consultations avec la plus grande attention.

Sébastien Barberan demande si ces dossiers font l'objet d'une relecture de la direction interrégionale.

François Souq répond que la gestionnaire de conventions contrôle la présence des pièces demandées dans le marché, la lisibilité des PSI et la cohérence des moyens présentés au regard du projet. Par ailleurs, les dossiers importants sont transmis au siège.

Sébastien Barberan pense nécessaire de mettre en place un contrôle supplémentaire pour vérifier les dossiers de réponse aux appels d'offre, au moins pour les secteurs où des marchés sont perdus.

François Souq considère pour l'instant difficile de répondre à cette demande.

Anne Richier insiste sur la nécessité de prendre cette demande en compte au moins pour le PSI.

Antoine Rabine ajoute que cette demande est difficile à mettre en place au vu des délais de réponse laissés dans le cadre des marchés. Il insiste sur le fait que cette mission est au cœur du métier des AST et que ces derniers ne travaillent déjà pas seuls sur ces dossiers.

- Implantations Territoriales

Saint-Estève : François Souq annonce que les travaux sont en cours de finalisation. De nombreuses améliorations ont déjà été réalisées en mars et avril. Une visite CHSCTS devra être organisée rapidement. Les réserves ont été en grande partie levées, il reste les vitrages à mettre à l'étage et un passage en béton à installer à l'arrière du bâtiment.

Nice : Les conventions ont été signées par la direction générale pour l'occupation des locaux et la collaboration avec le CEPAM et sont en attente d'un retour signé du CEPAM. Une visite

CHSCTS devra également être organisée pour ce site. Les bureaux sont répartis de la manière suivante : deux agents rattachés à l'UMR disposent chacun d'un bureau, les autres agents (soit 5 sur un total de 7) sont hébergés dans un bureau commun. Les locaux du CEPAM tels que les salles de lavage peuvent être utilisés par les agents de l'Inrap. Le point restant à finaliser concerne le stockage du matériel archéologique.

Pour répondre à la demande de Francis Cognard, François Souq explique que les moyens du parc de véhicule ne permettent pas d'en attribuer un au centre de Nice.

Francis Cognard évoque l'isolement des agents du centre de Nice qui s'ils ne se rendent pas aux réunions de service ne sont pas informés des procédures en cours ou des nouvelles instructions. Il suggère d'établir un compte-rendu de réunion de service pour assurer une meilleure information des agents.

François Souq ne souhaite pas surcharger ces réunions de tâches administratives supplémentaires. Les agents de Nice sont convoqués comme les autres agents de Paca.

- 75/25

Antoine Rabine précise que le bilan faisant suite aux remarques des organisations syndicales sera transmis dès que possible.

Anne Richier demande d'inscrire au CT du mois de juin le point sur le 75/25. Elle demande des exemples de chantiers terminés ou en cours afin d'analyser la ventilation des activités de post-fouille (Cf. chantiers des Carmes à Nîmes, Rousset, La Ciotat, Antibes, Jean-Jaurès, Mas de Roux) ainsi que l'analyse portant sur les 9 agents ne remplissant pas les conditions du 75/25.

Antoine Rabine précise que des chantiers trop anciens tels que Jean Jaurès ne pourraient pas être analysés correctement. Il souhaite s'en tenir aux engagements pris sur cette question lors d'un précédent CT, à savoir reprendre l'analyse statistique en fonction des remarques déjà formulées et procéder à une étude plus qualitative sur les 9 agents concernés. Cette dernière ne pourra pas être réalisée avant le mois de juin.

Anne Richier considère qu'une étude uniquement chiffrée peut servir d'analyse pour ces 9 agents pour les années 2011-2012. Elle ajoute que le fait d'enchaîner des phases de terrain à 100 % de son temps reste problématique. Elle demande que l'on apporte toute l'attention nécessaire à ce dossier pour anticiper les problèmes de santé du personnel.

Laurent Vallières signale que les représentants du personnel auront des propositions inhérentes au 75/25 à transmettre.

François Souq informe les représentants du personnel que la rédaction du PSI n'impacte pas la gestion du « 75 25 ». Il insiste sur l'aspect symbolique des chiffres contenus dans les PSI qui permettent aux représentants du personnel d'avoir une base de travail et de dégager des propositions d'organisation.

François Souq attend les propositions des représentants du personnel mais considère que le PSI n'a pas de lien direct avec le respect du 75/25 et qu'il n'entre pas dans le rôle du CTS d'analyser les PSI.

Laurent Vallières redéfinit la demande qui consiste à avoir des conditions de travail correctes pour les techniciens et donc de pouvoir disposer de toute documentation nécessaire à cela.

Antoine Rabine ajoute que l'étude, sous réserve de ses modifications, fait apparaître que seuls 9 agents sur 200 sur la période n'entrent pas dans les normes du 75/25. Cela permet au moins d'affirmer que ces normes sont globalement respectées dans l'interrégion et que s'il y a des cas particuliers, ils doivent être traités comme tels.

Anne Richier réitère sa demande d'obtenir un tableau annuel qui permette d'analyser la répartition du 75/25.

Laurent Vallières constate que certains agents bénéficient de périodes de post-fouille très longues. Pour lui, cela peut-être un dysfonctionnement qui justifie la nécessité de formaliser la répartition du 75/25. En plus de « l'injustice » que cela peut parfois faire apparaître (agents « dispensés » de terrain sans raison valable), certains agents peuvent s'en trouver isolés...

François Souq rappelle que des procédures existent déjà mais que les remarques des représentants du personnel seront transmises au siège.

- **Note sur les réunions de chantier**

Sébastien Barberan souhaite savoir si cette note est appliquée sur les chantiers.

François Souq a demandé aux AST de veiller à l'application de cette note.

- **Procédure DT DICT**

L'organisation provisoire mise en place est maintenue dans l'attente de la réorganisation fonctionnelle des directions interrégionales qui sera abordée théoriquement au Conseil d'Administration de l'été. A partir du mois de juillet 2013, la réglementation devrait être à nouveau modifiée, le seuil de 20 hectares (au lieu de 2 hectares) sera remis en place, ce qui devrait alléger la charge de travail.

- **Note sur les correspondants de centre**

Antoine Rabine rappelle que cette mission est provisoire et que la gestion des centres entre dans le cadre de la réorganisation des directions interrégionales.

Point 3 - Projet de texte sur les horaires de travail des agents (pour avis)

Antoine Rabine commente la documentation transmise et aborde l'article 54 du règlement intérieur qui prévoit des plages horaires de travail dans les centres et bureaux administratifs. Il s'agit donc d'appliquer le règlement intérieur et la direction générale a souhaité que les instances locales se prononcent sur cette application. Bien entendu, le projet présenté est amendable. Le CHSCTS Méditerranée, lors de sa dernière séance a refusé de se prononcer. En revanche, deux instances locales se sont prononcées sur ce projet : le siège et GSO. Lors de la réunion des administrateurs, il a été confirmé que toutes les directions interrégionales soumettraient le projet aux instances locales.

Laurent Vallières souligne que le règlement intérieur dans sa première rédaction a reçu un avis défavorable et devant les quelques améliorations effectuées a fait l'objet d'un vote d'abstention en CTC. Il confirme que la CGT est opposée à tout aménagement des horaires de travail en considérant que cette flexibilité peut conduire à des dérives.

Les représentants du personnel votent donc contre ce projet sur le principe.

Antoine Rabine transmettra au siège la position du CTS Méditerranée.

Point 4 - Suivi et prévisions d'activité (pour info)

François Souq présente les résultats de l'année 2012.

Globalement l'objectif budgétaire est atteint avec des différences selon les régions. La réalisation des diagnostics est un peu en dessous des prévisions en raison de la mise en place de la réglementation DT DICT au dernier trimestre qui a entraîné quelques reports de chantiers. En Paca l'objectif de 3300 jours-hommes est atteint. En Languedoc, les diagnostics courants sont en dessous des prévisions alors que les diagnostics grands travaux sont au dessus. Les prescriptions de diagnostics courants sont en baisse car les agents prescripteurs doivent s'occuper des grands travaux.

Concernant les fouilles, 16000 jours-hommes ont été réalisés pour 16300 budgétés auxquels s'ajoutent 1810 jours-hommes pour les grands travaux. Ce dépassement des objectifs a été

acté en cours d'année. On constate une augmentation des fouilles en Paca avec 8700 jours-hommes. En Corse, la différence de 500 jours-hommes s'explique par le décalage d'un chantier.

Les prévisions d'activité en 2013 pour les diagnostics sont de 8735 jours-hommes avec 7635 jours-hommes pour les diagnostics courants (le même volume qu'en 2012) et 1100 jours-hommes pour les grands travaux (correspondant au solde des diagnostics LGV et DA9). Le budget des fouilles est en nette augmentation avec 14000 jours-hommes pour les fouilles courantes et 12000 jours-hommes pour les grands travaux. Le budget global de 2013 est donc de 35000 jours-hommes, contre 26000 jours-hommes en 2012.

La répartition du budget entre secteur est relativement théorique, pour les diagnostics le budget a été réparti également entre Paca et Languedoc et 500 jours hommes ont été attribués à la Corse. Le budget en Languedoc paraît suffisant mais la région Paca connaît en revanche une augmentation du volume de prescriptions de diagnostics qui impliquera sans doute un budget rectificatif en cours d'année (la modification des zonages semble compenser la baisse d'activité économique).

Pour les fouilles, la répartition par région est de 8000 jours-hommes en Paca, 4700 jours-hommes en Languedoc-Roussillon auxquels s'ajoutent 12000 jours-hommes pour les grands travaux, 1400 jours-hommes en Corse. A priori, ces objectifs devraient être tenus.

Sébastien Barberan fait part de ses inquiétudes quant à la baisse des budgets des fouilles courantes en Languedoc-Roussillon, qui passent de 8750 jours-hommes en 2012 à 4710 jours-hommes en 2013.

Laurent Vallières souligne le risque de baisse de l'activité de fouille une fois les grands travaux terminés.

François Souq précise que les chiffres de 2012 intégraient les grands travaux alors qu'ils sont mentionnés à part dans le budget de 2013. Par ailleurs, aucune fouille importante n'est envisagée sur cette région en 2013 à l'exception des fouilles grands travaux. Il constate lui aussi que le volume des prescriptions a baissé sur ce secteur. Toutefois, ces chiffres ne sont que budgétaires, la situation peut évoluer en cours d'année. Il ajoute qu'en 2014, un projet important doit débuter sur le Gazoduc Eridan qui concerne les départements 13, 30 et 84 et fait l'objet d'un accord cadre.

Marc Célié observe toutefois sur le Gard depuis le début de l'année une reprise de l'activité économique concernant les investissements publics. Les demandes d'autorisation d'urbanisme ont en revanche considérablement baissé pour les investissements privés en raison d'un contexte économique défavorable. Seuls quelques marchés de fouilles ont été perdus dans un contexte où peu d'appels d'offre ont été diffusés.

Sébastien Barberan s'interroge sur la politique du SRA en matière de volumes de prescriptions et de zones définies prioritaires pour l'archéologie.

Marc Célié précise que le changement d'agent prescripteur pour le secteur gardois laisse entrevoir une volonté de prescrire sur des secteurs jusqu'ici délaissés.

Points 12 - Point LGV DA9

Marc Célié rappelle qu'en juillet 2012, l'entreprise Ocvia a été désignée dans le cadre du partenariat public-privé de la LGV. Les difficultés de l'aménageur dans la maîtrise de l'accessibilité des terrains a engendré un décalage des opérations de diagnostic.

Par ailleurs, le fuseau de 80 mètres de large a été modifié à plusieurs reprises (nous en sommes à la 5^{ème} version de l'avant-projet définitif). Cela a des conséquences sur les emprises à diagnostiquer et nécessite fréquemment des diagnostics complémentaires. Le dernier projet a conduit le SRA à prescrire trois nouveaux diagnostics pour environ 60 hectares supplémentaires.

Sébastien Barberan demande un nouveau planning de réalisation des travaux suite aux modifications.

Marc Célié répond que les diagnostics sur le tracé initial de RFF seront terminés en juin. Les trois diagnostics complémentaires débuteront en Juin et quelques prescriptions sont en attente de réception ce qui laisse envisager une fin des travaux à l'automne.

Il rappelle l'objectif global de l'aménageur qui est d'achever les diagnostics grands travaux en décembre 2013. Une estimation raisonnable permet d'envisager une fin des travaux au premier trimestre 2014.

Sébastien Barberan souhaite connaître le nombre d'agents sous CDD et sous CDI affectés aux diagnostics grands travaux.

Marc Célié estime que 7 ou 8 agents sont affectés à ces diagnostics.

Les fouilles de la LGV ont débuté en octobre 2012, trois fouilles sont actuellement en cours, probablement les plus importantes. Elles mobilisent 70 à 80 agents dont plus de la moitié sur le secteur d'Aimargues. Il est prévu au total entre 12 et 16 fouilles sur la LGV dont un tiers sont déjà lancées, ce qui laisse entrevoir une à deux fouilles par mois à démarrer d'ici la fin de l'année.

Concernant le déplacement de l'A9, les diagnostics devraient se terminer cette semaine et les deux derniers diagnostics réalisés pourraient faire l'objet de prescriptions de fouilles.

Anne Richier souhaite connaître la part de CDD sur les 70 -80 agents affectés aux grands travaux.

Marc Célié répond que l'effectif est de l'ordre de 40 à 50 ETP sur les grands travaux.

Laurent Vallières évoque les problèmes rencontrés par les agents d'un chantier de fouille de la LGV : il semblerait qu'il y ait des dépassements d'horaires, que les agents fassent le ménage dans les algécos et que les réunions hebdomadaires de chantier ne soient pas organisées. Se pose également à terme la question de la participation au post-fouille.

Marc Célié vérifiera la véracité des problèmes évoqués. Il ne pense pas que des dépassements d'horaires aient eu lieu, il souligne qu'un contrat de nettoyage est prévu sur ces opérations et effectuera les rappels nécessaires sur les réunions de chantier s'ils s'avèrent qu'elles sont insuffisantes.

Rémi Chantant a effectué une visite sur le chantier et n'a rien constaté d'anormal.

Sébastien Barberan demande également où en est la question du lieu des post-fouilles grands travaux qui avait été évoquée lors de la dernière réunion de service. Il avait été dit que le post-fouille de Mas de Roux devait se dérouler à Nîmes, celui de La Cavallade à Villeneuve-les-Béziers et Nîmes, celui d'Aimargues sur le site.

Francis Cognard met en avant la difficulté de certains responsables d'opération à s'exprimer en public qui peut expliquer en partie leur réticence pour organiser des réunions hebdomadaires de chantier.

Marc Célié ne pense pas que le problème d'expression en public se pose. En revanche, le rythme des réunions qui n'est peut-être pas complètement suivi.

Anne Richier précise qu'en Paca, les réunions de chantiers font partie des habitudes de travail.

François Souq a effectué des visites sur ce chantier et n'a pas ressenti un manque de communication. Il rappelle que réunir 45 personnes sur un chantier présente des difficultés.

Marc Célié va vérifier l'ensemble des informations transmises par les représentants du personnel et souligne que l'organisation des post-fouilles est encore en cours de réflexion. Il signale que l'ensemble des agents n'effectuera pas de post-fouille pour diverses raisons qui peuvent être budgétaires ou du fait de l'agent.

François Souq ajoute que le post-fouille s'effectue en partie durant la phase de terrain pour le traitement du mobilier dans le cas de cette opération.

Anne Richier estime que le lavage tamisage sur site ne peut être considéré comme du post-fouille.

François Souq répond que les instructions sur le 75/25 comprennent bien le lavage et le tamisage comme activités permettant l'alternance des tâches.

Marc Célié considère que l'organisation du post-fouille est complexe et ne permet pas le partage de tous les travaux.

Anne Richier réitère sa demande de ne pas cantonner les techniciens au lavage et au tamisage mais de les orienter vers le traitement des données qui nécessite de la formation.

Laurent Vallières souligne que les techniciens CDI ou CDD ne doivent pas enchaîner les chantiers.

Marc Célié revient sur la question des lieux où seront effectués les post-fouilles : à Aimargues, le post-fouille concerne 15 agents et devrait être effectué sur site (la discussion est en cours avec Ocvia), le post-fouille du chantier de la Cavallade sera effectué à Nîmes et à Villeneuve-les-Béziers, le post-fouille du Mas Roux sera effectué à Nîmes.

Sébastien Barberan indique que lors de la réunion de service, la coordination s'est engagée à envoyer un mail précisant le schéma d'organisation et l'organigramme des grands travaux. Il demande que cela soit fait.

Marc Célié précise qu'un mail relatif à l'aspect scientifique de fouille de Saint-Gervasy a été diffusé, celui relatif à l'organisation de ce chantier reste à transmettre.

Pause Déjeuner

Reprise de la séance

Avant de poursuivre l'ordre du jour, les représentants du personnel demandent que les tableaux de démarrage d'opérations contiennent l'équipe prévisionnelle et le nombre de jours hommes.

François Souq répond que ces informations ne sont pas toujours disponibles au moment de la diffusion de cet état.

Point 5 - Bilan des rapports finaux d'opérations (pour info)

François Souq présente l'état récapitulatif des rapports restants à réaliser. La majorité des dossiers en retard a été traité, seul reste à rédiger une trentaine de rapport. François Souq souligne que l'interrégion Méditerranée est la seule à avoir résorbé le retard.

Laurent Vallières aurait souhaité que le tableau mentionne des raisons de retard plus précises.

Sébastien Barberan estime qu'une des raisons des retards de rendu des rapports relève de l'affectation des responsables d'opérations sur des opérations successives.

Anne Richier s'étonne de certains retards très longs demande pourquoi des agents partis en retraite n'ont pas rendu leurs rapports.

François Souq confirme que quelques rapports problématiques font l'objet de dépassements importants mais sont en cours de résolution. Globalement, les agents ayant du retard ont bénéficié de moyens supplémentaires avant de démarrer une autre opération.

Sébastien Barberan voit dans les causes de retard un manque de responsables d'opérations qui implique un enchaînement de chantiers qui laisse peu de temps pour finaliser le post-fouille du ou des chantiers précédents.

Francis Cognard insiste sur l'intérêt de faire participer un grand nombre de techniciens au post-fouille pour éviter la remise des rapports en retard et de former de nouveaux responsables d'opération.

François Souq pense que la mise en place de nouveaux responsables d'opération se réalise progressivement mais les responsabilités attribuées le sont sur de petites opérations, dont les RFO sont rarement en retard.

Anne Richier propose lors d'un prochain CT d'établir un comparatif et de vérifier si les dossiers ont avancés.

Point 6 - Suivi des agents sous CDD (pour info)

Antoine Rabine rappelle qu'un bilan a été présenté lors du dernier CTS. Il attire l'attention sur le tableau des ETP transmis par la DRH indiquant un volume de contrats engagés supérieur à la notification budgétaire de 48,5 etp. Des discussions vont prochainement s'engager avec le siège concernant les budgets rectificatifs. Il précise qu'à ce volume de CDD, il convient d'ajouter 15 etp de CDI venus d'autres interrégions. Il note que si la durée moyenne des contrats s'allonge, le nombre de primo-contractant également. L'augmentation des effectifs de l'interrégion a généré une surcharge administrative (affectations, suivi des contrats, gestion des frais et des temps, suivi des congés...).

François Souq envisage de permettre aux CDD d'assurer des missions d'encadrement afin de les fidéliser. D'autre part, il insiste sur le fait que les derniers stages Caces ont été suivis par des CDD.

Francis Cognard pense que les CDD les plus anciens doivent être prioritaires sur ces stages.

Isabelle Schwindehnammer signale que la participation à ces stages n'était pas autorisée antérieurement alors que des CDD présents dans l'établissement depuis peu ont pu en bénéficier. Elle cite des demandes de 2009 qui ont fait l'objet d'un refus.

Antoine Rabine précise que les agents en période de carence ne peuvent pas suivre de stage et que les demandes de formation sont transmises à la DRH pour validation en fonction du nombre de places disponibles.

Sébastien Barberan souhaite savoir qui établit la liste des participants au stage Caces en direction interrégionale.

François Souq demande à Isabelle Schwindenhammer de transmettre les noms des agents qui ont rencontré des problèmes lors de leur demande de formation.

Isabelle Schwindenhammer souhaite savoir si les agents en CDD depuis des années peuvent être prioritaires pour des fonctions d'encadrement.

François Souq répond que l'agent doit avant tout présenter les compétences requises.

Isabelle Schwindenhammer signale un cas de recrutement de spécialiste en catégorie 3.

Antoine Rabine va vérifier ce point.

Isabelle Schwindehnammer aborde la question des CDD recrutés en qualité de topographe et des différences de durée de contrat entre les régions Languedoc et Paca.

Antoine Rabine précise la région Languedoc-Roussillon a perdu 3 topographes (deux départs définitifs et une mutation). Deux agents ont été recrutés sous CDD de longue durée pour combler ce manque. Leurs contrats prévoient la couverture de l'ensemble de

l'interrégion. En Paca, un topographe a été recruté pendant la période de carence d'un des deux agents et compte tenu des absences des topographes de la région.

Anne Rabine ajoute que l'activité actuelle a donné lieu à plusieurs recrutements d'agents fonctionnels : un agent sur la mission d'assistante opérationnelle, un agent sur la mission de chargée de communication à temps incomplet imputé sur la coordination grands travaux.

Laurent Vallières considère que les CDD à temps incomplet ne doivent pas devenir une règle générale d'embauche.

Antoine Rabine précise que le budget de l'opération était de 5 mois-hommes. Il n'était pas évident que ce créneau permette de couvrir les principales actions de communication ; c'est pourquoi une durée de 10 mois a été préférée.

Isabelle Schwindehnhammer préconise que le changement de mutuelle fasse l'objet d'une information auprès des agents sous CDD et que l'envoi des contrats et ordres de mission soit anticipé.

François Souq souligne que les services de la direction interrégionale s'efforcent d'anticiper mais qu'il est parfois difficile de prévoir les dates de démarrage des chantiers.

Point 7 - Suivi des ETP CDI de l'interrégion (pour information)

Laurent Vallières, lors de la séance du CTC, a appris que les effectifs de l'interrégion Méditerranée avaient diminué à hauteur de 4 agents, phénomène récurrent depuis plusieurs années. Il souhaite connaître les demandes d'emplois que la direction interrégionale a transmis dans le cadre du plan de recrutement.

Antoine Rabine précise que la diminution d'effectif dans une interrégion à un instant t n'a pas de liens directs avec le nombre de postes prévu lors d'un plan de recrutement. Pour pallier les départs récents, un plan de recrutement d'une vingtaine de postes a été annoncé mais la répartition régionale des postes n'est pas encore connue. D'autre part, le plan de résorption de la précarité devrait se lancer dans des conditions qui restent à définir.

Laurent Vallières signale que les modalités de recrutement du plan de résorption de la précarité seront définies par le Cabinet du Ministre.

Antoine Rabine rappelle également que ce processus de recrutement devrait permettre de régler des dossiers de demande de mutation datant de plusieurs années.

François Souq envisage de demander le recrutement d'au moins un topographe et un dessinateur.

Point 8 – Référents SIG (pour information)

François Souq cite la note de la DST. Deux personnes volontaires deviendraient référents pour les SIG et bénéficieraient d'un quota de 60 jours-hommes par an sous l'égide de la DST. Des stages de formation sont en cours de montage pour accompagner ce projet : un stage se déroulera à Marseille en juin, l'autre à Nîmes en septembre. Une liste de participants a été proposée par la direction interrégionale qui regroupe des agents de la chaîne graphique et des responsables d'opérations.

Laurent Vallières évoque la mise en place des UDS et précise qu'elles ont été rejetées par les organisations syndicales lors du dernier CTS.

François Souq rappelle que l'interrégion Méditerranée n'a pas été intégrée dans les tests sur les UDS même si les plateaux techniques existent depuis longtemps. Il souligne que la généralisation de cette organisation est un point positif qui nécessiterait peut-être une forme de coordination entre les agents de la chaîne graphique.

Point 9 - Remboursements des frais de déplacements (pour information)

Laurent Vallières soulève le problème des retards dans le remboursement des frais de déplacement.

Antoine Rabine en indique les raisons : les remboursements de frais de déplacement entrent dans le cadre d'une procédure prévoyant un contrôle de plus en plus pointu des services du siège (obligation d'envoyer des justificatifs au delà d'un certain montant, consignes du contrôle budgétaire...). Par ailleurs, avec l'augmentation des effectifs, certains dysfonctionnements et erreurs d'imputation peuvent avoir lieu.

François Souq ajoute que dans l'objectif de sortie de la réquisition de la paie, l'agence comptable demande des vérifications sur de nombreux points et que; tous les mois, il faut remonter sur certains dossiers tous les éléments justificatifs, relevé de temps... Afin de ne pas rompre la chaîne du remboursement en direction interrégionale pendant la période d'été, un effectif supplémentaire a d'ores et déjà été prévu.

Laurent Vallières entend les arguments mais rappelle la difficulté que rencontrent les agents pour se faire rembourser leur frais.

Sébastien Barberan pense que la mise en place du SGA en septembre devrait rendre la situation encore plus complexe.

Antoine Rabine répond qu'il y a à ce jour un moratoire dans la mise en place du SGA et que dans sa version actuelle, il ne prévoit pas la gestion des ordres de mission et des frais de déplacement. En revanche, avec sa mise en place, c'est l'organisation de l'ensemble de l'assistanat opérationnel qui sera à revoir.

Laurent Vallières indique que le rapport de la cour des comptes ne présente pas la même version sur la mise en place du SGA.

François Souq confirme que le rapport préconise un système d'information central, ce que personne ne conteste sérieusement.

Anne Richier demande si l'agent qui est en renfort va permettre de résorber le passif en matière de remboursements de frais de déplacement.

Antoine Rabine précise qu'il n'y a pas de passif de remboursement ; la procédure est plus complexe mais les dossiers en retard ne s'émilent pas pour le moment. Le renfort prévu à l'été permettra de suppléer l'absence de la personne habituellement en charge.

François Souq ajoute qu'un autre élément est gênant pour le traitement des frais, c'est la date d'intégration du logiciel IP qui se situe aux alentours du 6 du mois et qui ne permet pas de traiter les frais de la dernière semaine, voire des deux dernières semaines, du mois précédent.

Antoine Rabine rappelle que tous les agents se trouvant en difficulté par rapport à leurs frais de déplacement peuvent contacter la direction interrégionale. Les équipes de la direction s'efforcent de faire accélérer la procédure, notamment pour les personnes fragiles (CDD, bas salaires...).

Point 11 - Ordres de missions permanents (liste des agents et problèmes rencontrés)

Antoine Rabine indique que les agents qui bénéficient d'un ordre de mission permanent en Méditerranée sont les géomorphologues, les topographes et quelques personnels fonctionnels (AST, AT, Administrateur...).

Laurent Vallières s'interroge sur la raison pour laquelle des ordres de mission de trois mois ont été établis pour les géomorphologues.

Antoine Rabine répond que l'ordre de mission permanent représente une responsabilité supplémentaire pour les agents qui en bénéficient ; cela les oblige à transmettre leurs relevés de temps très régulièrement pour permettre l'imputation sur les chantiers car c'est l'unique trace administrative de leur affectation. Il s'avère que ces derniers mois, l'agent en charge des relevés de temps a dû relancer à de nombreuses reprises ces agents pour obtenir l'information.

Laurent Vallières considère positif d'effectuer cette relance et de sensibiliser les agents sur l'importance de cette obligation.

François Souq précise que si les agents ne remplissent pas de relevés de temps, des centaines de jours ne peuvent être imputés.

Point 10 – Conséquences sur l'organisation du travail de l'interrégion, de la fouille d'Alger (pour information)

François Souq explique que ce dossier est suivi par le siège mais géré localement. Ce dossier est actuellement dans sa phase de négociation avec un démarrage prévu fin mai début juin. Elle n'est donc pas encore signée.

Laurent Vallières demande des précisions sur la compensation budgétaire.

François Souq répond qu'un volume budgétaire permettra d'assurer la contrepartie des agents affectés sur la fouille d'Alger et de pouvoir les postes par des agents sous CDI d'autres interrégions ou des embauches sous CDD.

Laurent Vallières s'inquiète des délais pour obtenir les effectifs de remplacement.

François Souq confirme que pour les CDD les agents pourront intervenir rapidement.

Sébastien Barberan souhaite connaître le nombre d'agents concernés.

François Souq estime que l'opération durera dans sa phase terrain 21 mois. C'est une mission d'encadrement et de formation des équipes algériennes, l'objectif étant de leur permettre d'acquérir de l'autonomie en archéologie préventive. Cette mission concerne environ 4 à 5 équivalents temps plein mais la plupart des agents interviendront ponctuellement. Au total cela concernera une vingtaine d'agents de l'interrégion.

Laurent Vallières fait part des inquiétudes des représentants du personnel quant au départ du directeur interrégional et d'un AST pour cette opération pendant cette période de 21 mois, dans cette période de sur-activité.

François Souq répond que le directeur interrégional assurera le pilotage de l'opération et n'interviendra que très ponctuellement, tout comme l'AST. Il ajoute que les missions à l'étranger entrent dans le cadre des missions de l'établissement. Des AST dans d'autres interrégions effectuent des missions telles que celle-ci.

Sébastien Barberan demande le profil des agents qui vont intervenir sur la fouille d'Alger.

François Souq répond que le schéma correspond à l'encadrement d'une opération de fouille classique. Elle sera traitée par période chronologique du 19^{ème} siècle au 1^{er} siècle avant JC. Des responsables par période piloteront les secteurs concernés pendant un mois à trois mois selon l'importance des niveaux.

Sébastien Barberan considère que cette opération n'est pas comme les autres.

François Souq répond que cette opération est en effet emblématique et qu'elle recueille l'aval des ministères de la Culture.

Francis Cognard demande la raison pour laquelle seuls les agents de Méditerranée participent à l'opération.

François Souq répond qu'à la complexité de ce genre de montage d'opération, il n'est pas possible d'ajouter les aléas des affectations des personnels d'autres interrégions.

Point 12 - Questions diverses (pour information)

- Gestionnaires de collection

Francis Cognard évoque un manque d'information sur le contenu précis de cette mission. D'autre part, il demande de prévoir des aménagements : étagères, monte-charges pour leur permettre d'assurer leur mission dans de bonnes conditions. Il signale que le centre de Marseille est encombré par des palettes puisque les collections ne peuvent être déversées au dépôt que lorsqu'elles sont complètes. Des aménagements sont donc nécessaires pour ranger les palettes et stocker les collections.

Laurent Vallières propose d'aborder ce point plus en détail avec le CHSCTS afin d'étudier les aménagements nécessaires.

François Souq se rapprochera en effet du CHSCTS quant à la question du gerbage en hauteur. Il précise que les gestionnaires doivent traiter les collections des nouveaux chantiers en priorité, les dossiers anciens seront traités ultérieurement.

Francis Cognard souligne que le mobilier du chantier d'Antibes encombre la base et devient problématique à gérer.

Sébastien Barberan demande où en est la mise en container du mobilier du centre de Villeneuve-les-Béziers.

Antoine Rabine répond qu'une solution est en cours d'étude.

- Communication :

Anne Richier considère que depuis 2011 et le départ de la chargée de communication localisée à Marseille, peu d'actions de communication sont planifiées. En effet, il suffit de consulter le site Internet pour le constater.

Antoine Rabine rappelle que les journées portes ouvertes sont planifiées de la même manière sur les deux régions.

- Assistant de prévention :

Anne Richier s'enquiert du recrutement et de la candidature d'un collègue CDD.

François Souq confirme que cette mission concerne les agents sous CDI. Un candidat sera prochainement reçu pour ce poste. Si sa candidature n'était pas acceptée, un nouvel appel à candidature serait lancé.

Fin de la séance à 18 heures.

